

DU 03 DECEMBRE 2019

OBJET

N° 36/2019

Subvention d'aide
commune de Le Teil.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,
Olivier AMRANE

L'an deux mille dix-neuf, le trois décembre, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Boffres**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 36
Qui ont pris part au vote : 39 (3 pouvoirs)
Date de convocation du Comité : 21 novembre 2019

Présents votants : MM. Olivier AMRANE, Christian ALIBERT, Antoine DE PAMPELONNE, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY, Laurent COURBIS, Daniel GUEZE, Patrick DERIVAZ, Stéphane LAFAGE, Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Christophe FRACHON (pouvoir Daniel BLACHE), Michel CLUZEL, Jacques DUNOGIER, Michel CIMAZ, Michel DELOCHE, Bernard BERGER (pouvoir Jean-Pascal PEREYRON), Alain BOS, Daniel FAYARD, Michel MOULIN, Gilles LEBRE, Gilles BRUN, Pierre LUYTON, Jacques-Henri ROCHE, DEFAIVRE Claude (suppléant Hervé COULMONT), Christian AUDEMARD, Patrice POMMARET, Yohan BLANCHARD, Marcel FRECHET, Jean-Marc SITAR et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY, Roselyne VETTER (suppléante Éric BOURRY) et Eliane BLACHE.

Absents excusés : MM. Philippe PONTON, Dominique DUPRET, Daniel BLACHE (pouvoir Christophe FRACHON), Daniel DUFOUR, Michel REYNAUD, Jean-Pascal PEREYRON (pouvoir Bernard BERGER), Éric BOURRY (suppléante Roselyne VETTER), Stephan CHABOUD, Michel BRET, Fabrice CHIROUZE, Hervé COULMONT (suppléant Claude DEFAIVRE), Gérard CHAPUIS.

Secrétaire de séance : M. Gilles LEBRE.

Le Rapporteur : Monsieur Olivier AMRANE, Président.

Le 11 novembre dernier, un tremblement de terre de magnitude 5,4 sur l'échelle de Richter a frappé la région du Teil. Quatre personnes ont été blessées et des dégâts matériels importants ont été recensés dans la Drôme et dans l'Ardèche, en particulier sur la commune du Teil qui a été la plus touchée. Les dégâts sur les bâtiments publics et privés sont estimés à plus de 50 millions d'euros.

Afin de répondre à l'urgence de la situation, plusieurs collectivités ont décidé de participer à l'effort de solidarité. L'Etat, la Région et le Département sont pleinement mobilisés et ont d'ores et déjà débloqué des mesures à destination des élèves des établissements scolaires concernés, des familles et des entreprises sinistrées.

Cependant, cela ne suffira pas. L'ampleur du séisme et de ses conséquences est inédite. C'est pourquoi le Président propose aux membres du Comité syndical ; et à l'ensemble des syndicats d'eau potable ; d'accorder une subvention exceptionnelle à la commune du Teil pour contribuer au financement des travaux qui devront être engagés.

Il est proposé d'acter, pour le Syndicat Crussol-Pays de Vernoux, le principe d'une subvention correspondant à 0,25 euros par habitant,

**Syndicat d'Eau Potable
Crussol - Pays de Vernoux
(Ardèche)**

OBJET

N° 36/2019

**Subvention d'aide
commune de Le Teil.**

soit 39 539 habitants (23 communes), la subvention correspondrait à un montant de 9 885 euros.

DELIBERATION :

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : approuve l'octroi d'une subvention d'aide à la commune de Le Teil ;

Article 2 : acte le principe d'une subvention de 0,25 euros par habitant, soit 9 885 euros, montant arrondi à 10 000 euros.

Article 3 : autorise Monsieur le Président de toutes les suites à donner.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,
Olivier AMRANE

